



CHAVAGNES-EN-PAILLERS ET LA RABATELIERE

REGLEMENT INTERIEUR

Accueils périscolaires et de Loisirs « LES P'TITS LOUPS »

Chavagnes en Paillers / La Rabatelière

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Les services d'accueil périscolaire et de loisirs « Les P'tits Loups » sont proposés sur deux communes : La Rabatelière et Chavagnes-en-Paillers (siège social), dans des structures mises à disposition par les communes.

Le fonctionnement de ces services, les équipes éducatives salariées et le budget annuel sont administrés par des parents bénévoles, membres du Conseil d'administration de cette association relevant de la loi 1901.

Des parents bénévoles, non-membres du Conseil d'administration, interviennent également dans la vie courante de l'association et des structures (portage et participation à des événements, communication, bricolage et réparation, appui ponctuel à l'encadrement, aide sur les séjours...).

La gestion courante et la veille au bon fonctionnement des services, l'encadrement et l'animation des équipes salariées et stagiaires, la vigilance et le suivi portés aux bonnes conditions matérielles et de sécurité des structures sont assurés par la direction de chacune des structures.

Ce règlement a pour objectif de :

- **transmettre aux familles et partenaires toutes les informations pratiques concernant les accueils périscolaires et de loisirs « Les P'tits Loups ».**
- **fixer les relations entre les familles, l'association et les équipes éducatives salariées de l'association.**

L'inscription de votre enfant à l'un ou l'autre ou les deux accueils périscolaires et de loisirs, vaut pour acceptation de ce présent règlement intérieur.

Article 1 : ACCUEIL

La capacité d'accueil est :

- sur le centre de La Rabatelière : maximum de 35 enfants simultanés
- sur le centre de Chavagnes en Paillers : maximum 84 enfants simultanés.

Les accueils périscolaires et de loisirs « Les P'tits Loups » sont habilités par la D.S.D.E.N 85 (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour accueillir les enfants :

- **En périscolaire** : tous les enfants scolarisés de la maternelle au primaire sur les deux communes.
- **En accueil de loisirs** : tous les enfants de 3 à 11 ans domiciliés ou non sur les communes.

Les enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, sont accueillis aux mêmes conditions d'âges dès lors que leurs besoins d'accompagnement ou de soins n'appellent pas, pour les équipes éducatives, à des qualifications médicales ou des compétences éducatives très spécifiques et que les conditions d'encadrement restent garanties pour maintenir la surveillance de l'ensemble des enfants.

A ce titre, les familles souhaitant faire accueillir leur enfant en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, peuvent demander une rencontre avec les équipes éducatives et un représentant de l'association, pour définir les conditions qui permettraient l'accueil, l'intégration et le suivi des temps de présence de l'enfant.

Article 2 : ADHESION

L'adhésion est obligatoire : son prix est de 25 € par famille par année civile.

L'adhésion pour les besoins d'inscription pour la période de septembre à décembre uniquement : 10€ par famille.

L'adhésion pour les besoins d'inscription pour la période juillet et août uniquement : 10€ par famille.

Article 3 : HORAIRES D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL

Les services « périscolaires » sont assurés sur les centres de **Chavagnes-en-Pailiers et La Rabatelière**.

Le service « mercredis et petites vacances » ont lieu **uniquement** sur le site du centre de **Chavagnes-en-Pailiers**.

Les services « été » ont lieu sur les sites de **Chavagnes-en-Pailiers et La Rabatelière**.

▪ **Pour l'accueil périscolaire au ¼ d'heure :**

Tout 1/4 d'heure commencé est dû.

- Accueil et prise en charge des enfants scolarisés à Chavagnes en Pailiers (écoles Jules Verne et Nazareth) :
de 6h45 à 9h (départ pour l'école Nazareth à 8h35 et l'école Jules Verne à 8h45)
et de 16h30 à 19h (prise en charge à compter de la fin de l'école, soit dès 16h30)
- Accueil et prise en charge des enfants scolarisés à La Rabatelière (école Notre Dame de la Salette) :
de 6h45 à 8h45 (départ pour l'école à 8h30)
et de 16h30 à 19h (prise en charge à compter de la fin de l'école, soit dès 16h30)

▪ **Pour l'accueil de loisirs (mercredis et vacances) :**

Les inscriptions se font à la journée (9h-17h) ou à la demi-journée (9h-14h et 12h-17h).

Ainsi, pour les enfants inscrits à la demi-journée **le repas est nécessairement inclus :**

- Matin + Repas inclus : Les enfants peuvent être récupérés au centre entre 13h45 et 14h
- Repas inclus + Après-midi : Les enfants sont à déposer au centre à 12h.

Le péricentre est ouvert de 6h45 à 9h et de 17h à 19h.

Il est prévu pour accueillir les enfants avant 9h ou après 17h.

La tarification est prévue au ¼ d'heure.

Tout ¼ d'heure entamé est dû.

Les horaires d'ouverture du péricentre peuvent être modifiés, durant les vacances scolaires, selon les besoins des familles recensées.

Les horaires d'inscription que vous choisissez sur le portail famille sont importantes.

Elles déterminent les horaires d'ouverture et de fermeture des centres et les besoins d'encadrement exacts, nécessaires à la bonne sécurité des enfants selon les effectifs accueillis.

Ainsi, un enfant déposé avant l'heure prévue par la famille ou récupéré après l'heure prévue par la famille peut influencer sur les conditions d'accueil de l'ensemble des enfants accueillis.

Prise en charge des enfants des membres du Conseil d'administration : Lorsque les membres du Conseil d'administration (parents bénévoles) sont amenés à se mobiliser sur des temps extrascolaires ou périscolaires en faveur de la gestion ou de la vie de l'association (réunions, rdv, ...) leurs enfants peuvent être accueillis et pris en charge gracieusement durant leur absence.

En cas de grève des écoles : les centres ne sont pas habilités à accueillir les enfants durant le temps scolaire.

Article 4 : FERMETURE DU CENTRE

Le centre de Chavagnes en Pailiers est fermé :

- Le lundi de la Pentecôte
- Le vendredi de l'Ascension
- du 29 juillet au 18 août 2024
- du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 (fermeture du centre à 18h00 le 24/12/2024)

Le centre de la Rabatelière est fermé :

- Durant toutes les petites vacances scolaires et les mercredis
- Le lundi de la Pentecôte
- Le vendredi de l'Ascension
- Du 22 juillet au 18 août 2024

Fermeture exceptionnelle : En cas de force majeure ou si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant (inférieur à 8), la direction peut être amenée à fermer le centre ou annuler des activités extérieures pour une journée ou la demi-journée.

Article 5 : ENCADREMENT

Selon la réglementation en vigueur définie par la D.S.D.E.N :

- L'encadrement est assuré par une **équipe éducative d'animateurs majoritairement diplômés** (BAFA au moins)
- **Selon les tranches d'âge** (3-5 ans et 6 ans et plus) **et selon le service** (périscolaire, mercredis, vacances), la réglementation impose un nombre **MAXIMUM d'enfants à encadrer par animateur** (cf détail ci-dessous).

Le respect de ce taux d'encadrement OBLIGATOIRE, explique :

- L'impossibilité parfois d'accueillir l'enfant s'il est inscrit hors délai et/ou si le plafond du nombre maximum d'inscriptions défini est atteint.
- La nécessité de poser des délais d'inscriptions et d'annulations.

TAUX D'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE	SITE DE CHAVAGNES EN PAILLERS	SITE DE LA RABATELIERE
PERISCOLAIRE	14 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 18 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur	10 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 14 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur
MERCREDIS	10 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 14 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur	<i>Non concerné (accueil réalisé au centre de Chavagnes en Paillers)</i>
PETITES VACANCES	8 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 12 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur	<i>Non concerné (accueil réalisé au centre de Chavagnes en Paillers)</i>
ETE	8 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 12 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur	8 enfants de 3 à 5 ans pour 1 animateur 12 enfants de 6 ans et plus pour 1 animateur

Article 6 : DOSSIER INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est obligatoire et indispensable afin que votre enfant puisse être accueilli au sein des accueils périscolaires et de loisirs.

Les dossiers sont à saisir ou à vérifier en ligne sur le portail internet dédié aux familles, appelé « Portail familles ».

Changement relatif aux informations communiquées par les familles :

Toutes modifications survenues ou survenant au cours de l'année (déménagement, évolution de la situation familiale, changement de quotient familial, ...) doivent être communiquées dans les meilleurs délais aux centres.

Si un changement a une incidence sur la tarification appliquée, la mise à jour sera effective sur le mois suivant, sans effet rétroactif.

Le lien d'accès au « Portail familles » :

<https://lesptitsloups85.portail-defi.net>

Pour que chaque dossier soit validé, il est indispensable de :

- Saisir ou vérifier sur le portail familles : le dossier en ligne
- Transmettre sur le portail familles : attestation de Quotient familial de la CAF ou de la MSA + attestation d'assurance extrascolaire au nom de votre enfant
- Fournir au centre en version papier : la fiche sanitaire signée à imprimer depuis le portail familles + la charte de vie signée par les familles et les enfants

Une fois votre dossier saisi ou mis à jour, celui-ci est validé et un e-mail d'initialisation est adressé.

E-mail d'initialisation reçu = possibilité de réserver, annuler ou modifier les réservations

Toutes les réservations se font en ligne sur internet via le « le portail Familles ».

DELAIS DE RESERVATIONS/MODIFICATIONS/ANNULATIONS

PERISCOLAIRE	<p>DELAÏ de 72H</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le lundi => vendredi avant 17h - pour le mardi => samedi avant 17h - pour le jeudi => lundi avant 17h - pour le vendredi => mardi avant 17h
MERCREDIS <i>(Accueil de tous les enfants sur le site de Chavagnes en Pailiers)</i>	<p>DELAÏ DE 72H</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le mercredi => dimanche avant 17h
PETITES VACANCES <i>(Accueil de tous les enfants sur le site de Chavagnes en Pailiers)</i>	<ul style="list-style-type: none"> -pour les vacances d’hiver => vendredi 16 février 2024 avant 17h -pour les vacances de printemps => vendredi 12 avril 2024 avant 17h -pour les vacances d’automne => vendredi 11 octobre 2024 avant 17h -pour les vacances de Noël => vendredi 13 décembre 2024 avant 17h
ETE	Jusqu’à la date limite indiquée sur la plaquette spéciale été

ENREGISTREMENT DES ARRIVEES ET DES DEPARTS

Arrivée de l’enfant :

- le parent ou la personne qui confie l’enfant est invité à l’accompagner auprès de l’animateur et à lui indiquer son nom et prénom de l’enfant qu’il lui confie ;
- l’animateur notifie l’arrivée de l’enfant sur la tablette de gestion, dès son arrivée.

En cas d’arrivée de plusieurs familles en même temps : une vérification doit être faite auprès de l’animateur en charge de la tablette de gestion, que le nom et prénom de l’enfant soient bien pris en compte.

Départ de l’enfant :

- le parent ou la personne en charge de l’enfant est invité à signaler son arrivée auprès de l’animateur et à lui préciser le nom et prénom de l’enfant qu’il vient chercher ;
- l’animateur notifie le départ de l’enfant sur la tablette de gestion, dès ce signalement.

En cas d’arrivée de plusieurs familles en même temps : une vérification doit être faite auprès de l’animateur en charge de la tablette de gestion, que le nom et prénom de l’enfant soient bien pris en compte.

Si le parent ou la personne en charge de l’enfant, arrive sur le créneau horaire prévu conformément à l’inscription, mais que l’enfant n’a pas terminé son goûter ou son activité, le départ de l’enfant sera néanmoins notifié sur la tablette de gestion par l’animateur dès que le parent ou la personne en charge de l’enfant se sera signalé auprès de lui, même si l’enfant n’a pas terminé son goûter ou son activité (par exemple, le temps que l’enfant range le matériel ou les jeux).

ANNULATIONS, MODIFICATIONS, INSCRIPTIONS HORS DELAI

Les annulations et modifications sont possibles selon les modalités suivantes :

- Si changement à faire dans les délais de réservation : opération à faire par les familles via le PORTAIL FAMILLES.
- Si changement à faire hors délai de réservation : les familles signalent l’annulation ou la modification par e-mail ou appel téléphonique :
 - o La Rabatelière : **petits.loups.larabateliere85@outlook.fr** ou **02 44 40 71 54**
 - o Chavagnes en Pailiers : **petits.loups@wanadoo.fr** ou **02 51 42 30 58**

Une pénalité sera alors facturée. (cf : tableau PENALITES ci-dessous).

Toutefois, aucune pénalité ne sera facturée en cas d'annulation pour motif médical (sur présentation d'un justificatif (copie d'ordonnance, copie du carnet de santé, attestation médicale, ticket de pharmacie ou d'une attestation sur l'honneur) avant la fin du mois concerné).

Si une inscription est demandée en dehors des délais prévus (le portail familles indique alors « hors délai ») : une pénalité sera également appliquée (voir tableau PENALITES ci-dessous).

La demande doit être effectuée par e-mail ou téléphone également.

En cas de retard exceptionnel après 19h00, nous vous remercions de prévenir le centre.

Après 19h, le tarif est majoré de 1,50€ le ¼ d'heure par enfant.

<u>PENALITES</u>	SITE DE CHAVAGNES EN PAILLERS	SITE DE LA RABATELIERE
PERISCOLAIRE	Centre prévenu => 1.5€ par enfant Centre non prévenu => 5€ par enfant	
MERCREDIS	Centre prévenu => 1.5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite Centre non prévenu => 5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite	
PETITES VACANCES	Centre prévenu => 1.5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite Centre non prévenu => 5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite	
ETE	Centre prévenu => 1.5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite Centre non prévenu => 5€ par enfant et facturation journée ou demi-journée selon inscription faite	

Article 8 : TARIFS ET PAIEMENTS

La tarification et la grille des services sont révisées chaque année et peuvent évoluer dans le courant de l'année civile. Les familles en sont en ce cas informées par tous les moyens mis à la disposition des centres (e-mail, affichage).

Une facture mensuelle est envoyée à chaque famille par e-mail.

Il est possible régler par espèces, chèque bancaire ou par prélèvement automatique.

Les prélèvements sont effectués le 5 chaque mois.

Les paiements par espèce ou chèque bancaire sont à déposer au plus tard le 5 de chaque mois.

Le paiement par chèque vacances ou CESU est également possible.

Les chèques CESU et vacances valables jusqu'au 31/12/2024 ne pourront être acceptés que jusqu'au 15/11/2024 par le centre.

En cas de non-paiement :

Les relances sont adressées par voie écrite (e-mail et/ou courrier) avec proposition de conciliation et de recherche de solutions avec les familles pour faciliter le paiement des sommes dues.

A la 3^{ème} relance, en l'absence de régularisation du paiement ou de solution trouvée sous 10 jours, il sera notifié aux familles que les enfants ne pourront plus être accueillis dans le ou les centres.

L'association se réserve également le droit d'engager des poursuites.

Les mairies des communes de Chavagnes-en-Pailliers et de la Rabatelière peuvent être contactées par les familles rencontrant des difficultés financières, en vue d'être orientées ou se faire accompagner dans la recherche d'aides.

Article 9 : ALIMENTATION

Petit déjeuner

Le petit-déjeuner est servi entre 6h45 et 8h.

Il est à demander lors de la réservation de périscolaire matin ou péricentre matin.

Un planning des petits-déjeuners est élaboré par l'équipe éducative dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Le petit-déjeuner est préparé par l'équipe éducative.

L'enfant n'a pas la possibilité de venir avec son petit déjeuner.

Déjeuner

Le déjeuner est inclus dans la journée ou la demi-journée.

Le déjeuner est fourni via le service de restaurant municipal de la commune, grâce à une convention entre l'association et les communes.

Les menus et les repas sont élaborés par les cuisiniers du restaurant municipal.

L'enfant n'a pas la possibilité de venir avec son déjeuner.

Goûter

En périscolaire, le goûter est servi à partir de 16h45 à La Rabatelière et 17h à Chavagnes.

Les mercredis et vacances, le goûter est servi entre 16h30 et 17h.

Le goûter est proposé comme un moment de vivre ensemble et de convivialité à l'ensemble des enfants présents, il est donc facturé aux familles.

Un planning des goûters est élaboré par l'équipe éducative dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Le goûter est préparé par l'équipe éducative.

L'enfant n'a pas la possibilité de venir avec son goûter.

Régime alimentaire

Si l'enfant a un régime alimentaire particulier, une recherche de solution sera proposée. Les familles sont invitées à contacter le centre.

Article 10 : ACTIVITES

L'équipe d'animation établit tous les ans un projet pédagogique en cohérence avec :

- Le projet éducatif déterminé par les parents bénévoles et membres conseil d'administration de l'association « Les P'tits Loups ».
- Le PEDT : projet éducatif territorial
- Le plan mercredi

Tous ces documents sont consultables sur demande.

C'est à partir du projet pédagogique que l'équipe éducative salariée élabore des projets d'animation dont découlent les programmes d'activités, de sorties et de séjours.

Les programmes sont envoyés par e-mail aux familles via les centres et/ou les écoles et sont disponibles sur le portail familles ou la page facebook des centres.

En tant qu'accueil de loisirs, les activités sont proposées à tous les enfants présents.

Lors d'activités extérieures, il n'y a donc pas de permanence assurée au centre.

Si la sortie est complète, nous serons dans l'obligation de refuser les derniers inscrits.

Un tarif majoré peut être appliqué sur les sorties ou activités prévoyant une prestation particulière. Le cas échéant, cela est communiqué aux familles sur les plaquettes de programme.

Article 11 : DEPLACEMENTS

Les trajets vers les écoles et les restaurants municipaux se font à pied.

Pour assurer la sécurité des enfants, les animateurs ont l'obligation de porter un gilet jaune réfléchissant durant ces phases de trajet et de respecter les règles essentielles de sécurité routière.

Également, l'accompagnement des enfants peut au besoin être assuré par des personnes extérieures aux équipes éducatives (bénévoles, stagiaires, ...) et qui auront été préalablement formées aux règles de sécurité par les équipes éducatives permanentes.

Article 12 : RESPONSABILITE, SECURITE ET VIVRE ENSEMBLE

Les centres sont des lieux de vie collective qui doivent être vécus autant que possible comme un moment serein, d'apprentissage, de convivialité et d'interconnaissance entre les enfants.

Pour favoriser le bien-vivre ensemble, les équipes éducatives formalisent des règles de vie issues des projets éducatif et pédagogique, regroupées dans « la charte de vie des P'tits Loups » et s'engagent à faire respecter et respecter elles-mêmes les règles qu'elles ont posées ensemble.

Les enfants et leur famille sont informés des règles de vie instaurées au sein de chaque structure. Les enfants sont ainsi appelés à adopter un comportement conforme à ces règles de vie.

Les équipes éducatives veillent à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant en veillant à appliquer et à faire appliquer le présent règlement et la charte de vie des structures.

Les principes essentiels suivant, guident également les relations et les postures attendues des équipes éducatives envers les enfants, envers les familles, envers leurs collègues et les stagiaires accueillis :

- Respect, courtoisie, politesse et discrétion
- Accueil bienveillant de la diversité et des différences de chacun
- Veille à l'équité de traitement, sans distinction
- Application des règles essentielles de sécurité et des premiers soins en cas de besoin
- Régulation des conflits entre enfants
- Information des familles et du conseil d'administration en cas de situation litigieuse, d'incident ou de phénomène appelant à une vigilance particulière voire une sanction.

Les enfants sont placés sous la responsabilité des équipes éducatives durant les plages horaires d'ouverture et à condition qu'ils soient inscrits (cf. article 6), et ce jusqu'à l'arrivée signalée du parent ou de la personne en charge de l'enfant.

IMPORTANT :

Il est impératif de signaler via le portail familles, le nom de la (ou des) personne(s) (hors parents) qui sont autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de changement ou d'une situation ponctuelle, merci d'en informer le centre par e-mail, par téléphone ou par papier libre. Toute personne venant récupérer un enfant doit être muni d'une pièce d'identité en cas de besoin.

Les familles souhaitant autoriser leur enfant à quitter seul le centre pendant les horaires d'ouverture, doivent fournir une décharge parentale au centre ou avoir autorisé l'enfant à partir seul via le portail familles.

Utilisation des matériels, jeux, mobiliers, locaux des centres

Parce qu'il s'agit de biens communs, en cas de non-respect constaté, les enfants se verront rappeler la nécessité de respecter le matériel, les jeux, les mobiliers et les locaux mis à leur disposition.

En cas de détérioration ou dégradation, les familles en seront informées et la réparation ou le remplacement (à neuf ou d'occasion) leur sera demandé.

Les centres se dégagent de toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de biens et objets personnels.

Ainsi, il est fortement conseillé de prévoir des vêtements peu fragiles, les centres déclinant toute responsabilité en cas de tâches, déchirures ou accros.

Sauf invitation spécifique en lien avec une animation et hormis les peluches ou doudous, les enfants ne sont pas autorisés à emmener dans les centres, leurs propres jeux.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure un enfant si son comportement est préjudiciable envers les règles énoncées, en suivant la gradation suivante :

- Avertissement émis par la direction (information écrite transmise par e-mail ou papier à la famille et au conseil d'administration)
- Rencontre de la famille
- Exclusion temporaire et/ou exclusion définitive

En cas de fait grave avéré, l'exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée en premier lieu.

Article 13 : SANTE ET EN CAS D'ACCIDENT

Vaccins

Tout enfant inscrit dans les centres doit être à jour du vaccin contre le DTPOLIO : la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite. L'information doit impérativement être renseignée dans la partie « fiche médicale » du portail familles.

Maladies

Lorsqu'un enfant est malade, il ne pourra pas être accueilli au centre afin d'éviter la propagation de la maladie ou du virus. Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sauf sur présentation d'une ordonnance médicale.

Mesures d'urgence

En cas de besoin, la direction appellera un médecin, de préférence le médecin traitant de l'enfant ou bien il fera appel aux services d'urgences (SAMU, Pompiers).

Il préviendra les parents ou une autre personne désignée au préalable sur le portail familles.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

Tous les enfants fréquentant la structure et ayant un P.A.I. doivent fournir au centre :

- Le P.A.I. signé par les différentes parties
- Une trousse de secours avec le nécessaire de soins en cas de besoin

Article 14 : ASSURANCE

L'association « Les P'tits Loups » souscrit à une assurance responsabilité civile.

Celle-ci fonctionne dans le cadre des activités des centres, lorsqu'il y a une faute prouvée d'un responsable ou d'un encadrant.

En revanche, si votre enfant se blesse seul lors de sa présence dans l'un des centres, la responsabilité civile de l'association n'est pas engagée.

Pour couvrir ce risque, **il est impératif que votre enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile extrascolaire, ou par une assurance maladie complémentaire individuelle accident.**

Article 15 : CONVENTIONS ANNEXES

Transport scolaire (pour Chavagnes en Paillers seulement)

En vertu de la convention définie avec l'association de Transport Scolaire et la commune de Chavagnes en Paillers, le centre accueillera jusqu'à 19h maximum, tout enfant resté à la charge du conducteur à l'issue du circuit scolaire et qui serait déposé au centre par le chauffeur du car, moyennant une facturation de 15 €.

Sapeurs-pompiers (caserne de Chavagnes en Paillers et La Rabatelière)

Suivant les conventions définies avec les Sapeurs-Pompiers et les communes de Chavagnes-en-Paillers et de La Rabatelière, les centres pourront accueillir jusqu'à 19h maximum, tout enfant dont le parent pompier volontaire aurait besoin d'un mode de garde après l'école pour raison d'intervention ou les jours de formation en lien avec son rôle de sapeur-pompier.

**Toute autre demande, question ou réclamation est à adresser
aux directions des centres et/ou aux représentants de l'association :**

- LA RABATELIERE :

POISSON LAURA, directrice du centre : petits.loups.larabateliere85@outlook.fr

DEBAS Peggy et PARIS Aurélie, parents référents pour la Rabatelière, MALICOT-TERRIEN Elise, présidente :

presidencelesptitsloups@outlook.fr

- CHAVAGNES EN PAILLERS :

ALLAIN Nadia, directrice du centre : directionlesptitsloups@outlook.fr

GOSSART Céline et ALBERT Perrine, parents référents pour Chavagnes-en-Paillers, MALICOT-TERRIEN Elise, présidente :

presidencelesptitsloups@outlook.fr

Siège social de l'association

Accueil périscolaire et de loisirs « Les P'tits Loups »

Espace St Joseph

Impasse Louis de Cheigné

85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

☎ 02.51.42.30.58

Mail : petits.loups@wanadoo.fr

Site internet et Portail familles : <https://lesptitsloups85.portail-defi.net/>

Facebook : « Les P'tits Loups de Chavagnes en Paillers et La Rabatelière »

Site de Chavagnes-en-Paillers

Accueil périscolaire et de loisirs

« Les P'tits Loups »

Espace St Joseph

Impasse Louis de Cheigné

85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

☎ 02.51.42.30.58

E-mail : petits.loups@wanadoo.fr

Site de La Rabatelière

Accueil périscolaire et de loisirs

« Les P'tits Loups »

Rue du Parc

85250 LA RABATELIERE

☎ 02.44.40.71.54

E-mail : petits.loups.larabateliere85@outlook.fr



CHAVAGNES-EN-PAILLERS ET LA RABATELIERE